

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-dix-huitième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 20 mars 2019, à 11 heures

*Président(e)* : M. Robert A. Wood..... (États-Unis d'Amérique)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1498<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, prendra la parole ce matin devant la Conférence. Permettez-moi à présent de suspendre la séance pour l'accueillir.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'être venu vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, Mesdames et Messieurs, un an s'est écoulé depuis ma dernière intervention devant cette assemblée. À l'aune de l'histoire, c'est très peu ; toutefois, les événements de l'année passée nous ont menés à l'aube d'une nouvelle ère dans le domaine de la maîtrise des armements.

Il y a un an, nous nourrissions encore l'espoir qu'un dialogue constructif nous permette de surmonter nos divergences d'opinion, de trouver des solutions de compromis et de donner un nouvel élan aux efforts conjoints visant à renforcer la paix et à soutenir la stabilité mondiale.

Aujourd'hui, en revanche, nous sommes confrontés à un égocentrisme agressif en matière de politique étrangère. Il est entretenu par des prétentions à un droit unilatéral à déterminer les règles de l'ordre international et le sort de peuples, de pays et de régions entières. Les tentatives vont croissant de détruire les arrangements fondamentaux et de remanier toute l'architecture multilatérale de la maîtrise des armements dans l'intérêt opportuniste d'un seul. Dans cette quête de domination, des systèmes qui fonctionnaient depuis des décennies et permettaient de soutenir la stabilité et la prévisibilité des relations internationales sont sommairement démolis.

L'exemple le plus récent en est le démantèlement délibéré par les États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le refus catégorique de ces derniers de travailler ensemble de manière professionnelle à la résolution des véritables problèmes qui se sont accumulés dans ce contexte, comme nous l'avons proposé à plusieurs reprises. Washington n'a pas caché les raisons de son retrait de ce Traité, à savoir son intention de se donner les coudées franches pour augmenter de façon illimitée ses capacités en matière de missiles dans les régions où il est prévu de faire avancer par la force les intérêts américains.

Le plus grand danger, ce n'est même pas que nous reculions de trente ans dans le domaine du désarmement des missiles nucléaires ; le retrait des États-Unis, d'abord du Traité sur les missiles antimissiles balistiques et maintenant du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, pourrait conduire à une course aux armements à grande échelle aux conséquences imprévisibles. En outre, maintenant, contrairement à la période allant des années 1950 aux années 1970 où la question clef était celle des arsenaux stratégiques de deux pays, cette nouvelle course incitera de nombreux États à voir dans leurs propres capacités en matière de missiles nucléaires la seule véritable garantie de leur sécurité nationale. Des dizaines de pays ont aujourd'hui atteint des niveaux de développement technologique et industriel qui leur permettraient d'y parvenir.

Le comportement de presque tous les États occidentaux est, dans ce contexte, particulièrement troublant, en particulier l'indifférence et l'irresponsabilité dont ils ont fait preuve à l'ONU à l'égard du sort du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, en votant de façon coordonnée contre la résolution russe visant à le défendre. Les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont ouvertement appuyé l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, donnant aux États-Unis le feu vert pour concrétiser leurs ambitions en matière de missiles nucléaires. Les affirmations inventées et totalement infondées des États-Unis au sujet du prétendu non-respect du Traité avec le missile russe 9M729 ont été acceptées sans preuve et sans remise en question bien que, après que nous avons montré le système, des experts indépendants aient commencé à remarquer que la version avancée par le Gouvernement

américain ne tenait pas. Il est révélateur que les États-Unis aient non seulement boycotté la présentation que nous avons organisée du missile 9M729, mais qu'ils aient aussi contraint la plupart de leurs alliés de l'OTAN à se tenir à l'écart de cet événement. Cette approche a prouvé que Washington n'était pas prêt à un dialogue de bonne foi, démontrant ainsi encore une fois qu'aucun argument n'était sa position.

La décision déjà annoncée par la Russie de ne pas déployer de missiles sol-sol à portée intermédiaire ni à courte portée dans les régions où il n'y a pas de systèmes de fabrication américaine équivalents d'installés est également délibérément ignorée. Comme l'a dit le Président Poutine, nous agissons de manière symétrique et uniquement en réponse aux actions des États-Unis. En outre, notre réponse sera élaborée de manière à éviter d'entraîner la Russie dans une coûteuse course aux armements.

La position des pays européens est décevante. Dans le contexte du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ils ont complètement renoncé à leur indépendance pour ce qui est d'assurer leur propre sécurité et celle de l'Europe dans son ensemble.

Nous ne voudrions pas que le Traité sur des mesures visant à réduire et limiter encore les armements stratégiques offensifs, dont la période de validité de dix ans expire le 5 février 2021, connaisse le même triste sort que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Comme vous le savez, la Russie est favorable à sa prorogation pour une nouvelle période de cinq ans, ce qui permettrait d'éviter une nouvelle dégradation de la stabilité stratégique et de gagner du temps dans l'étude des approches potentielles relatives aux nouvelles armes qui apparaissent actuellement dans le monde et aux moyens d'y étendre les méthodes de contrôle, puisque ces armes ne sont pas toutes couvertes par le Traité existant. Malgré ce qui vous a été dit récemment dans cette assemblée, la Russie est prête à aborder ce sujet.

Mais tout d'abord, nous devons nous pencher sur le fait que les États-Unis se sont soustraits de manière unilatérale aux responsabilités qui leur incombent en vertu du Traité sur les armes stratégiques offensives, qu'ils prétendent avoir converties, ce que nous ne pouvons pas encore confirmer comme le prévoit le Traité. Il est possible de résoudre cette grave question en suivant les procédures prévues par celui-ci. Nous avons discuté de solutions appropriées avec nos collègues américains, la question reste de savoir si Washington a cette volonté politique.

En tant qu'État partie aux accords en vigueur, la Russie a toujours fait preuve de responsabilité et continuera de le faire. En respectant pleinement nos obligations, nous partageons avec les autres États la responsabilité de la préservation de la paix et du renforcement de la sécurité mondiale. Mais nos efforts ne s'arrêtent pas là : la Russie a lancé et dirigé nombre d'initiatives majeures. Malheureusement, nos collègues occidentaux ne proposent pas d'initiatives importantes et pour ce qui est des nôtres, soit ils refusent de les entendre, soit ils s'emploient à les discréditer.

Je tiens à souligner que nous n'imposons rien à quiconque. Nous sommes toutefois convaincus que nos propositions pourraient servir de socle à de véritables négociations. À de nombreuses reprises, nous avons invité tous les États intéressés, ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'humanité, à rechercher ensemble un terrain d'entente et à élaborer des compromis.

Comme l'a souligné le Président Poutine, nos partenaires occidentaux connaissent très bien toutes nos propositions ; celles-ci sont toujours valables, et l'Occident sera assez mûr pour cela, nous serons prêts à entamer des travaux sérieux et professionnels. Pour l'instant, au lieu d'une réaction constructive, nous entendons parler de reprise des essais nucléaires, d'installer des systèmes d'armes offensives dans l'espace, et même de la possibilité de déclencher une « guerre nucléaire limitée ». Pour la Russie, et, je l'espère, pour la majorité des États représentés ici, cette perspective est inacceptable. Elle peut toutefois devenir une réalité si nous ne parvenons pas à trouver une voie raisonnable autre que la déstabilisation de l'ordre international, à l'intensification des conflits entre les États et à l'affaiblissement du système d'accords multilatéraux sur la maîtrise des armements.

Des efforts collectifs responsables et soutenus sont nécessaires pour assurer la sécurité et la stabilité internationales. Les progrès vers la réduction des armes nucléaires sur une base bilatérale russo-américaine, comme nous l'avons vu avec la crise autour du Traité

sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, sont au point mort. Il est temps de réfléchir sérieusement à la manière de rendre le processus de maîtrise des armements nucléaires multilatéral et acceptable pour tous les États concernés. Selon nous, tout processus multilatéral doit reposer sur le principe d'une sécurité commune et indivisible : il serait vain d'envisager le désarmement nucléaire indépendamment de l'ensemble des facteurs qui ont une influence délétère sur la stabilité stratégique.

Nous estimons qu'il est extrêmement important de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la viabilité et le bon fonctionnement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malheureusement, même ici, les difficultés vont croissant. Des conflits se développent entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. La décision des États-Unis de ne pas ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de commencer à préparer son site national d'essais en vue de leur reprise est déstabilisante. La situation concernant l'application de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient n'est toujours pas claire. La Russie – l'un des trois coauteurs de la résolution –, consciente de sa responsabilité quant au sort du Traité sur la non-prolifération, a appuyé la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en novembre de cette année et entend faciliter son succès, tenant compte des intérêts de tous les pays de la région.

Quelques mots sur le mécanisme de désarmement de l'ONU et ses trois piliers. Il serait évidemment utopique de vouloir éliminer complètement la politique des travaux de la Conférence du désarmement, de la Première Commission de l'Assemblée générale ou de la Commission du désarmement des Nations Unies. Toutefois, ces derniers temps, certains pays ont tenté à plusieurs reprises d'aborder dans ces instances des sujets qui leur permettent de régler leurs comptes avec les États avec lesquels ils ont des différends. Parmi les facteurs qui entravent les travaux de la triade des Nations Unies pour le désarmement, la politisation excessive prend de plus en plus d'ampleur. Nous trouvons inadmissible que des propositions sensées et prometteuses visant à assurer une sécurité égale et indivisible pour tous grâce à un dialogue substantiel, constructif et professionnel soient simplement écartées de cette manière.

Il en résulte que les travaux de la Conférence du désarmement sont bloqués, les décisions de la Première Commission sont dévaluées et l'autorité de la Commission du désarmement diminuée. Toutefois, les difficultés actuelles ne signifient pas que le mécanisme mis en place par nos prédécesseurs en 1978 soit défectueux en soi ou doive être démantelé, comme le suggèrent certains États aux inclinations radicales. La Russie n'est pas de cet avis.

L'état du mécanisme de désarmement des Nations Unies reflète les difficultés générales de l'ordre international et le refus de l'Occident dans son ensemble d'améliorer les instruments existants de maîtrise des armements et d'en élaborer de nouveaux qui soient universellement acceptables. Les exemples ne manquent pas : pour prendre celui de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, qui a été rédigée ici à la Conférence, au lieu d'un mécanisme efficace de vérification du respect de la Convention – dont la mise en place est bloquée par Washington –, les pays occidentaux proposent désormais des « visites sur invitation ». Voilà comment ils prétendent « vérifier » que les activités des infrastructures biologiques et les recherches qui y sont entreprises sont bien conformes aux dispositions de la Convention.

Un autre exemple est le refus de négocier sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Il existe un projet russo-chinois de traité à ce sujet, qui est le seul document portant sur cette question dont la Conférence du désarmement est saisie. Toutefois, comme par le passé, les États membres de la Conférence ne parviennent même pas à s'entendre sur un point de départ pour les négociations. Depuis plus de dix ans, nous n'entendons que des excuses : cela va prendre du temps, il est prématuré d'entamer des négociations avant qu'il y ait une menace réelle de déploiement d'armes dans l'espace, et imposer une interdiction juridiquement contraignante sur ce déploiement n'a pas de sens.

Pendant ce temps, les États-Unis ont alloué des fonds à la mise en place d'une défense antimissile basée dans l'espace et au déploiement de systèmes de frappe en orbite proche de la Terre. Il est clair que cet élément d'un système de défense antimissile balistique aura la capacité de frapper, entre autres, des objets spatiaux. Ainsi sera construite une structure militaire opérationnelle, prête à tout moment à « nettoyer » l'espace de la propriété orbitale des pays qui auront déplu à Washington. C'est ouvrir la boîte de Pandore, car de nombreux États ont des programmes spatiaux actifs et beaucoup d'entre eux mettent déjà au point des armes qui seront ou pourront être déployées dans l'espace.

Ainsi, le problème devient de plus en plus pressant. Nous estimons que le Groupe d'experts gouvernementaux sur de nouvelles mesures efficaces pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application d'une résolution de l'Assemblée générale et qui vient de tenir sa dernière session, peut donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence dans ce domaine.

J'attire une fois de plus votre attention sur l'initiative russe d'élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, que j'ai présentée ici en mars 2016. L'une des principales dispositions de ce projet de convention est de criminaliser l'utilisation de substances chimiques et d'agents biologiques à des fins terroristes. Cette question est plus que pressante : rien qu'en Syrie, selon diverses estimations, entre 300 et 400 actes de terrorisme utilisant des substances chimiques ont été commis.

Selon nous, les réticences à l'égard de notre initiative en faveur d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique font écho au souhait de passer outre une multitude d'incidents de terrorisme chimique en Syrie. Bien qu'ils se disent préoccupés par la menace croissante du terrorisme aux armes de destruction massive, nos opposants refusent le renforcement de la base juridique internationale visant à combattre ce fléau.

Au lieu de coopérer, l'Occident s'est employé à mettre en place un mécanisme dit d'attribution des responsabilités au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), espérant pouvoir l'utiliser, en manipulant le Secrétariat technique de l'Organisation, pour exercer des pressions politiques sur les États indésirables. Cette incursion grossière dans les prérogatives du Conseil de sécurité des Nations Unies a déjà entraîné de profondes divisions au sein de l'OIAC et jette le doute sur l'avenir de la Convention sur les armes chimiques.

Chers collègues, je ne peux pas ne pas m'élever contre ceux qui, évoquant l'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps la Conférence du désarmement à Genève, plaident presque pour sa dissolution. Lorsque des pays et des groupes de pays refusent un débat de fond sur des questions importantes, y compris celles qui touchent à leur propre sécurité, en faisant de la propagande autour d'eux, il est d'autant plus important de préserver la Conférence, qui est la seule plateforme de négociation d'un large éventail de problèmes urgents en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Il n'existe pas d'autre format qui permette réellement d'envisager un véritable travail de négociation multilatérale, et il est peu probable que dans le climat actuel, il puisse s'en créer un qui soit réellement ouvert à tous.

Les discussions qui ont eu lieu l'année dernière au sein des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement nous semblent avoir été très utiles. Nous étions disposés à appuyer le consensus autour du projet de décision britannique visant à poursuivre les travaux des organes subsidiaires sur tous les points de l'ordre du jour ; nous déplorons que ce projet n'ait pas reçu l'appui nécessaire et nous sommes particulièrement déçus du refus de la délégation des États-Unis d'étudier l'essence de cette proposition.

Néanmoins, je suis certain que nous saurons tous encore trouver assez de sagesse et de force pour surmonter la crise, préserver et renforcer le système actuel d'accords internationaux sur la maîtrise des armements et la non-prolifération, et le compléter par de nouveaux accords. Malheureusement, la déclaration faite hier devant cette instance par le représentant des États-Unis allait encore une fois dans le sens contraire. J'espère toutefois que nos collègues occidentaux sauront regarder la situation avec lucidité, définir leurs

priorités de manière responsable et reprendre avec nous les efforts collectifs en vue d'assurer la paix et la sécurité, y compris la maîtrise des armements.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lavrov de sa déclaration. Je vais suspendre brièvement la séance le temps de raccompagner M. Lavrov.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Aala** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La première chose que les États responsables attendent d'un État qui assume la présidence de la Conférence du désarmement est qu'il se conforme, dans l'exercice de ses fonctions, aux règles de neutralité et d'impartialité de la Conférence et qu'il en respecte le Règlement intérieur. Or, les États-Unis ont oublié ces principes et ont entamé hier matin leur présidence de la Conférence par un discours qui ne peut être décrit que comme une démonstration d'arrogance et de vanité. Ils ont éhontément exploité la présidence pour porter des accusations au hasard contre des États membres et pour imposer leur politique de duplicité ainsi que leur volonté de contrôler les autres États, en des termes incompatibles avec le langage diplomatique et les règles de conduite de cette auguste instance. Ce comportement est sans précédent et inacceptable de la part d'un État qui assume la charge de la présidence. Bien entendu, cela ne nous a pas surpris de la part d'un État qui a donné la priorité, tant l'année dernière que depuis le début de la session de cette année, aux tentatives visant à nuire à la présidence de la Conférence et à perturber ses travaux. Ils ont utilisé la Conférence comme une plateforme pour servir leurs petits objectifs politiques, empêchant l'adoption de son rapport annuel de fond destiné à l'Assemblée générale.

Redonner à la Conférence son statut d'organe multilatéral chargé de négocier des accords de désarmement est une responsabilité collective qui revient à tous ses membres, exigeant d'eux une réelle coopération non discriminatoire et une volonté politique adéquate. Toutefois, cela est inenvisageable dans un contexte de tentatives d'obstruction persistantes comme celles dont nous avons été témoins hier dans cette salle, lorsque la représentante de l'État qui occupe la tribune de la présidence a violé l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, qui réaffirme le principe de l'égalité souveraine consacré par la Charte des Nations Unies. Elle a divisé les États membres en groupes en fonction de leur degré de soumission aux décisions américaines et a attaqué ceux qui refusent de s'associer à leurs buts et objectifs politiques. Dans son allocution, elle a confié unilatéralement à la Conférence du désarmement des responsabilités allant au-delà de son rôle et de son mandat, lui remettant ainsi des pouvoirs relevant du Conseil de sécurité.

Nous invitons la représentante de l'Administration américaine – et j'use ici d'un terme moins dur que celui de régime, par respect des règles qui régissent le discours en cette enceinte – qui a demandé aux membres de la Conférence de s'abstenir de toute politisation et de faire preuve de professionnalisme, à balayer devant sa porte et à se pencher sur l'obligation qui incombe à son pays de détruire son arsenal d'armes chimiques, avant de porter des accusations et de sermonner les autres à ce propos.

Nous n'allons pas faire perdre de temps à la Conférence avec une discussion absurde en réponse au battage sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, aux allégations concernant nos obligations au titre de la Convention et aux tentatives visant à jeter le doute sur la déclaration syrienne. Nous discutons de ces questions à l'OIAC à La Haye, car c'est là qu'elles doivent être abordées. La Syrie a répondu aux accusations et aux allégations formulées par les États-Unis à la quatre-vingt-dixième session du Conseil exécutif de l'OIAC.

Les actions visant à promouvoir le régime de non-prolifération doivent inclure des mesures visant à garantir l'universalité de la Convention sur les armes chimiques. Israël, qui est le plus proche allié des États-Unis et la seule menace pour la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, doit être invité à adhérer à la Convention et contraint d'abandonner les armes chimiques qu'il détient. Si l'Administration américaine envisage

sérieusement de débattre des risques liés à l'utilisation d'armes chimiques dans ce forum de négociation, elle doit revenir sur sa politique d'obstruction en ce qui concerne le lancement des négociations sur le projet de convention proposé par la Fédération de Russie, évoqué ce jour par son Ministre des affaires étrangères, cherchant à contrer les risques de terrorisme chimique, qui constituent une menace sérieuse pour les objectifs de la Convention sur les armes chimiques et un véritable défi pour la sécurité et la stabilité des États. Elle devrait également, plutôt que de continuer à s'adonner à des manipulations politiques dans cette enceinte, condamner l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie par des organisations terroristes associées à Al-Qaida, la dernière en date étant l'attentat terroriste perpétré le 24 novembre 2018 contre des quartiers résidentiels d'Alep.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États-Unis doivent s'occuper de leurs affaires avant de jeter la pierre aux autres. Leurs antécédents historiques bien connus ainsi que leur habitude de faire obstacle aux mesures visant à atteindre les objectifs du Traité ne les mettent pas, moralement ou politiquement, en position de donner des leçons à autrui. Ils ne respectent pas non plus à la lettre les dispositions du Traité, en particulier l'article VI, puisqu'ils continuent de mettre au point et de déployer des ogives. Il en va de même pour les dispositions de l'article premier du Traité, qui lui imposent de s'abstenir en toutes circonstances d'aider, d'encourager ou d'inciter Israël à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

Ils n'ont pas non plus appuyé la pleine application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et ont pris des mesures visant à contrecarrer la Conférence d'examen de 2015 et l'empêcher d'adopter son document final afin de protéger Israël, qui n'est pas partie au Traité. Il va sans dire qu'il faut faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération, qu'il place sans condition et au plus tôt toutes ses installations sous garanties généralisées, et qu'il élimine toutes ses capacités nucléaires militaires non soumises au contrôle international, l'objectif étant de renforcer le régime de non-prolifération et d'assurer l'universalité du Traité, qui est une condition fondamentale à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Israël a récemment reconnu sa responsabilité dans l'attaque contre le territoire syrien qui a eu lieu en 2007, après l'avoir niée pendant toute une décennie. Il est donc essentiel de condamner cette agression et de contraindre Israël à cesser de refuser de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique plutôt que de continuer à soulever la question en vain.

La Conférence du désarmement a le devoir et la capacité de reprendre son rôle d'unique instance de négociation sur le désarmement et de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de vingt ans et qui a entamé sa crédibilité ; il est donc essentiel de se concentrer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, plutôt que de se fourvoyer à aborder des sujets qui ne relèvent ni du rôle ni du mandat de la Conférence, surtout lorsque ces questions sont soulevées par l'État qui en occupe la présidence.

La Syrie n'a cessé d'affirmer sa volonté de promouvoir le rôle de la Conférence et le respect de son Règlement intérieur, mais elle est aujourd'hui préoccupée par les tentatives visant à dévoyer la présidence et à l'exploiter pour atteindre des objectifs et appliquer des politiques sans rapport avec la Conférence et son mandat. La fonction première du Président de la Conférence est d'œuvrer avec transparence et impartialité à l'adoption d'un programme de travail pour cette dernière. Puisque nous respectons le Règlement intérieur qui régit la rotation de la présidence, nous resterons dans cette salle et ne la quitterons pas comme d'autres l'ont fait. Nous avons l'intention d'observer dans quelle mesure la présidence respecte les règles et de veiller à ce que cette fonction ne soit pas politisée et exploitée à des fins politiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Royaume-Uni. Vous avez la parole.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à cette haute fonction.

Je tiens également à vous remercier de l'appui que vous et votre délégation avez apporté à ma délégation et à moi-même au cours de notre récente présidence. Je peux vous assurer très sincèrement du même appui de notre part pour les quatre semaines que vous allez passer à la présidence.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations qui nous ont apporté leur appui pendant notre présidence. Nos travaux ont été très largement soutenus au sein de cette assemblée et je suis très reconnaissant de tous les conseils, des échanges et des retours que nous avons reçus sur nos propositions. Je crois sincèrement que les échanges que nous avons eus pendant ces quelques semaines, ainsi que les efforts collectifs de la plupart des délégations présentes dans cette salle, nous ont permis de présenter une proposition qui était la meilleure possible, compte tenu des circonstances, pour remettre la Conférence du désarmement au travail cette année.

Bien sûr, à titre personnel, je suis déçu que nous ne soyons pas parvenus à un consensus, mais je suis surtout déçu pour la Conférence. Comme je l'ai dit la semaine dernière, ce fut une occasion manquée, et je pense que la Conférence doit à présent se pencher sur la manière de faire avancer les travaux de fond de notre ordre du jour.

Je note que tout à l'heure, M. Lavrov aussi s'est dit déçu que le projet n'ait pas fait l'objet d'un consensus. Il a affirmé que sa délégation était prête à se joindre au consensus ; ce n'est pas, il me semble, l'impression que bon nombre d'entre nous ont eue de la déclaration de son représentant jeudi dernier. Nous devons donc tous réfléchir à ce qui nous a donné cette impression et à la direction à prendre.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de répondre brièvement à quelques points soulevés par M. Lavrov dans son discours. Premièrement, la question du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Pour le Royaume-Uni, il est évident que ce Traité a joué un rôle important dans la sécurité euroatlantique au cours des dernières décennies. Nous voudrions bien sûr que ce Traité reste en vigueur, mais pour cela, toutes les parties doivent s'y conformer pleinement, et que cela soit vérifié. Comme tous les alliés de l'OTAN, nous restons attachés à la préservation d'accords efficaces de maîtrise des armements. Toutefois, comme nous l'a rappelé hier la Secrétaire d'État adjointe des États-Unis, pour que la maîtrise des armements soit efficace, tous les signataires doivent respecter leurs obligations. Cela fait déjà un certain temps que la Russie enfreint le traité.

Nous saluons les efforts exhaustifs déployés par les États-Unis depuis un certain nombre d'années pour faire pression sur la Russie afin qu'elle se conforme de nouveau à ses obligations. Avec nos alliés de l'OTAN, nous avons toujours appuyé les efforts diplomatiques des États-Unis, notamment tout récemment à la réunion des Ministres des affaires étrangères en décembre dernier et au Conseil OTAN-Russie en janvier. La Russie n'a apporté aucune réponse crédible à nos préoccupations communes, seulement des tergiversations et des incohérences visant à semer le doute, ce qui reflète un comportement plus général de la part de cet État qui compromet sérieusement notre sécurité collective.

Nous appuyons la décision des États-Unis de suspendre leur participation au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Si nous en sommes arrivés là, c'est uniquement la faute de la Russie. Nous appuyons fermement la conclusion des États-Unis selon laquelle la Russie enfreint concrètement le Traité : la Russie a mis au point et déployé des missiles en violation du Traité. Les alliés de l'OTAN sont d'avis qu'une situation dans laquelle les États-Unis respectent leurs obligations conventionnelles mais pas la Russie n'est pas une situation viable.

Le processus de retrait de six mois offre à la Russie une dernière chance de revenir à une conformité totale et vérifiée et de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Traité. Ses capacités en matière de missiles, qui sont en infraction du Traité, ainsi que son mépris plus général pour le système international fondé sur des règles, ont mis en danger la sécurité européenne et nous savons bien où se situe la responsabilité à cet égard.

Le Ministre russe des affaires étrangères a également abordé la question de la sûreté et de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique. Nous convenons qu'il s'agit là d'une question cruciale pour toutes nos sociétés : à bien des égards, nous dépendons de signaux ou de données provenant de l'espace ou transmis à travers celui-ci. Nous devons discuter de

ces questions, dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité de nos peuples. Le Royaume-Uni estime toutefois que la prétendue course aux armements dans l'espace n'est pas la principale menace qui pèse sur la sûreté et la sécurité spatiales : il existe d'autres problèmes plus graves, comme celui des milliers de débris spatiaux qui gravitent dans l'espace et menacent nos satellites.

Nous sommes également profondément préoccupés par la mise au point de missiles antisatellite perfectionnés et d'autres armes au sol par nombre des États qui parlent d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes prêts à discuter de ces menaces à la Conférence. Mais le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux auquel le Ministre a fait référence est incomplet et ne constitue pas un concept parfait : il met l'accent sur l'interdiction de déployer des armes dans l'espace, sans tenir compte d'autres actes potentiellement agressifs tels que la mise au point de missiles au sol. Il ne contient aucune proposition de vérification, qui doit être à la base de tout traité efficace de maîtrise des armements, comme c'est le cas pour le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Sans inspection technique poussée en amont de son lancement, il est impossible de connaître avec certitude le but ou la fonction d'un satellite. Une telle inspection est coûteuse, peu pratique et peu susceptible d'aboutir à un consensus politique des États de lancement.

Enfin, le projet de traité semble redéfinir l'espace comme un domaine distinct du droit international. Pour le Royaume-Uni, le droit international – y compris humanitaire – s'applique à l'espace, conformément au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Cela dit, nous sommes tout à fait disposés à discuter de ces questions.

Un expert britannique participe cette semaine à la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux et nous continuons de collaborer avec les États partenaires, le monde universitaire et le secteur privé afin de réfléchir à la meilleure façon de traiter les questions de sécurité spatiale. Nous sommes impatients de traiter de ces questions de façon globale.

Enfin, le Ministre russe a également évoqué la proposition d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Il a accusé certains pays de fermer les yeux sur les actes de terrorisme chimique et biologique en Syrie. La position du Royaume-Uni à ce sujet est claire. Nous n'avons pas besoin d'un nouvel instrument pour cela, nous devons respecter ceux qui existent déjà. Venant de la Russie, cette proposition d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique n'est pas crédible, car ce pays a utilisé des armes chimiques dans mon pays en violation de la Convention sur les armes chimiques et a couvert pour la Syrie, son État client, l'utilisation d'armes chimiques sur le territoire syrien.

Le Ministre a également évoqué les divisions qui existent au sein de l'OIAC. Il me semble que la seule division au sein de l'OIAC est celle qui existe entre, d'un côté, ceux qui utilisent des armes chimiques ou qui couvrent ceux qui ne respectent pas leurs engagements en la matière, et de l'autre ceux qui prennent au sérieux la défense et le renforcement de la norme contre l'utilisation des armes chimiques, qui a perduré pendant un siècle. La communauté internationale s'est unie comme jamais auparavant pour souligner sa détermination à faire respecter la norme mondiale contre l'emploi des armes chimiques.

Plus de 150 pays se sont réunis en juin pour la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, à l'issue de laquelle ils ont renouvelé leur engagement à faire respecter cette norme contre l'emploi d'armes chimiques. La Conférence a sans ambiguïté chargé l'OIAC d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et d'apporter son concours dans l'attribution de la responsabilité des attaques à l'arme chimique perpétrées ailleurs dans le monde, et nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les pays qui sont sérieux lorsqu'ils affirment vouloir faire respecter la norme contre l'emploi d'armes chimiques à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au monsieur qui se trouve tout à ma gauche.

**M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Comme l'a dit très justement l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Syrie, il est déplorable que le représentant du Gouvernement des États-Unis se serve de la présidence de la Conférence du désarmement pour fouler aux pieds les principes les plus fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et violer éhontément le Règlement intérieur de la Conférence.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de respecter à la lettre le mandat de l'orateur qui s'adresse à vous, qui, comme vous le savez, sera le prochain Président de cette instance et qui représente le Gouvernement démocratique et constitutionnel du Président Nicolás Maduro Moros, élu au suffrage universel direct et au scrutin secret par plus de 6 millions d'hommes et femmes du Venezuela.

Vous devez savoir, Monsieur le Président, que votre comportement abusif et antidiplomatique n'a pas la faveur de la majorité des délégations présentes ici. Votre conduite irrespectueuse, antidiplomatique et irresponsable, Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis, est très différente de celle de l'Ambassadeur Aidan Liddle, Président de la Conférence du désarmement, que nous remercions une fois encore pour sa précieuse contribution à la recherche d'un consensus et dont nous saluons le professionnalisme et la transparence.

Monsieur le Président, la présence du Ministre Sergey Lavrov à la Conférence du désarmement témoigne de l'importance que la Fédération de Russie attache à cette instance. Le Gouvernement bolivarien est un fervent partisan du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Comme la Fédération de Russie, notre pays estime que la Conférence du désarmement joue un rôle fondamental dans ces domaines. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de créer des conditions favorables au maintien de la paix afin de préserver l'existence de l'humanité.

Nous sommes conscients de la contribution fondamentale de la Fédération de Russie à la promotion du désarmement nucléaire et chimique et nous saluons ses efforts de réduction de son arsenal nucléaire. Nous sommes d'avis que le projet de traité élaboré par la Fédération de Russie et la Chine sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace mérite l'attention de tous les pays de la Conférence. Cette initiative pourrait être étudiée dans un avenir proche en vue de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement, avec un programme de travail complet et équilibré.

Selon nous, les États dotés d'armes nucléaires doivent redoubler d'efforts dans les différents domaines du désarmement. Nous réaffirmons que le multilatéralisme reste le meilleur instrument pour faire progresser les travaux de la Conférence. Le respect des normes et accords adoptés au niveau multilatéral, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, est indispensable pour traiter les questions relatives à la sécurité internationale et au désarmement.

Nous partageons les préoccupations de M. Lavrov concernant les accusations fallacieuses portées par le Gouvernement des États-Unis contre la Fédération de Russie, ainsi que contre d'autres États souverains membres de la Conférence. Hier, nous avons été témoins du comportement antidiplomatique et belliciste du Gouvernement des États-Unis.

M<sup>me</sup> Poblete, Secrétaire d'État adjointe chargée de la maîtrise des armements, de la vérification et de la conformité des États-Unis, a prononcé un discours agressif devant cette Conférence dans lequel elle a sauvagement attaqué des pays comme la Russie, la Chine, Cuba, la Syrie, l'Iran, la République populaire démocratique de Corée, ainsi que mon pays, le Venezuela. Elle a lancé des attaques féroces contre la Fédération de Russie dans le but retors de remettre en question la rigueur de son respect du droit international, et, en particulier, des accords bilatéraux et multilatéraux sur le désarmement. Un tel comportement, loin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, ne fait qu'exacerber les tensions. C'est la paix, et non la guerre, qu'appelle de ses vœux le monde civilisé.

Les États-Unis sont le seul pays à avoir employé l'arme atomique, et leurs stocks d'armes chimiques et d'armes de destruction massive sont les plus importants au monde.

Chers collègues, le Venezuela appelle à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et à parvenir à un consensus sans réserve sur le programme de travail ; en tant que prochain Président de la Conférence, j'œuvrerai à cette fin.

Nous espérons que cette Conférence ira résolument de l'avant dans un dialogue respectueux qui permettra de relever les défis auxquels elle est confrontée, en respectant tout au long du chemin les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et les accords conclus dans le domaine du désarmement. Monsieur le Président, chers collègues, chers amis, je vous remercie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, vous avez entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie portant sur l'état actuel de la maîtrise des armements au sens large, mais puisque des observations ont été formulées sur plusieurs aspects de sa déclaration, je ne peux pas ne pas y réagir.

Pour cela, nous devons ouvrir une brève parenthèse historique et revenir en 2002, lorsque les États-Unis se sont retirés unilatéralement – toutefois, il est vrai, sans formuler d'accusations – du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, qui a été pendant de nombreuses années l'un des fondements de la parité stratégique entre l'URSS, puis la Russie, et les États-Unis. Vladimir Poutine a donné une évaluation de principe de cette mesure, estimant que le retrait des États-Unis de ce Traité était une erreur. Notre position sur cette question n'a pas changé.

Pourquoi ai-je mentionné cela ? Parce que le retrait des États-Unis du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques a radicalement changé la situation : bon nombre des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont des conséquences de cette décision.

Premièrement, le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques établissait non seulement des restrictions sur le déploiement au sol de systèmes antimissiles balistiques, mais prévoyait également l'interdiction totale d'implanter des éléments antimissiles balistiques dans l'espace : sans une telle interdiction, on ne peut garantir que ces armes n'apparaîtront pas un jour dans l'espace. Autrement dit : pourquoi les États-Unis se sont-ils retirés du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques ?

Ensuite, le retrait du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques a permis à Washington de déployer des éléments antimissiles balistiques en dehors de leur territoire national, en particulier en Europe, et les composantes de défense antimissile balistique des États-Unis, notamment les intercepteurs, y ont été déployées. Le problème est que les lanceurs universels Mk 41 peuvent servir aussi bien à lancer des missiles antimissiles que des missiles de croisière de moyenne portée Tomahawk. Nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises, mais on continue de nous ignorer obstinément.

Cela signifie que, près des frontières de la Fédération de Russie, de puissants systèmes de première frappe font leur apparition, notamment les systèmes nucléaires, car les missiles de croisière Tomahawk peuvent être équipés d'ogives nucléaires. Si vous interrogez un expert compétent en la matière, on vous répondra que ce ne sont pas sur les intentions et ni les mots qui comptent, mais les capacités de combat. Si ces capacités sont là, alors il existe une menace potentielle qui peut devenir réelle à tout moment et les autorités militaires russes doivent en tenir compte dans leur planification.

Dans sa déclaration d'hier, M<sup>me</sup> Poblete a exprimé l'idée nouvelle selon laquelle la Russie aurait mis au point des missiles en violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, et ce depuis le milieu des années 2000. C'est nouveau. Avant, nos collègues américains travaillaient avec deux chiffres, les dates des lancements de missiles de portée prétendument interdite : 2008-2011. Aujourd'hui, de nouveaux éléments sont discrètement fabriqués de toutes pièces pour accuser la Russie. En quoi sont-ils infondés ? Il y a à cela plusieurs raisons, mais pour les comprendre, il faut connaître la chronologie des événements.

Prenons pour point de départ le milieu des années 2000, même si, pour une raison obscure, les Américains n'ont exprimé leurs préoccupations que plusieurs années plus tard. Il y a d'abord eu les fuites dans les médias, puis les déclarations publiques et ce n'est qu'après des demandes persistantes du côté russe que les premières discussions ont eu lieu. Ces négociations, premiers pourparlers à grande échelle entre la Russie et les États-Unis dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ont eu lieu en 2014. Lors de ces pourparlers, il a été dit que la Fédération de Russie mettait au point un missile de portée prohibée.

Une chronologie plus détaillée figure dans le document de la séance d'information donnée par le Vice-Ministre Sergey Ryabkov en novembre dernier. À en juger par l'impressionnante régularité avec laquelle les collègues continuent de faire valoir leurs anciennes revendications, j'ai l'impression qu'ils n'ont qu'une vague idée de ce qui s'est réellement passé. Je leur conseille vivement de lire le texte de synthèse, au moins pour combler quelques lacunes dans la connaissance qu'ils ont de l'historique de cette question.

Quant à la désignation des missiles, 9M729, les Américains l'ont annoncée en décembre 2017. Nous avons immédiatement déclaré que nous avons effectivement un tel missile. Qu'avons-nous caché ? Cela soulève la question suivante, qui reste sans réponse à ce jour : comment nos collègues américains ont-ils pu établir avec certitude, à partir de la désignation, du nom du fabricant et de certains autres détails tels que les coordonnées du lancement (mais pas du vol) et ses dates, que la portée de la plateforme dépassait la distance interdite en vertu du Traité ? Jusqu'ici, ce qu'on ne nous a pas apporté, ce sont des données factuelles et vérifiées, qui permettraient d'éclaircir toutes ces questions, ces doutes et ces suspicions.

Pour sa part, la Fédération de Russie a pris des mesures de transparence unilatérales et sans précédent. J'insiste sur l'aspect unilatéral de cette transparence : nous ne nous laisserons pas dicter ce que nous devons montrer, ni comment ou à qui il s'agit de le faire. Si la transparence avait été réciproque, dans le cadre d'un accord avec les États-Unis, comme nous l'avions proposé, elle se serait inscrite dans un cadre que nous aurions adopté. Encore une suggestion à laquelle nous nous sommes vus opposer un refus. De quoi la Russie est-elle coupable ? Nous avons présenté le missile, notre personnel militaire a tout expliqué et tous ceux qui avaient des questions pouvaient les poser, mais à l'époque, il a simplement été conclu que nous étions en violation du Traité un point c'est tout.

J'en viens maintenant à ce qui est peut-être à l'élément conceptuel clef, je dirais, de la vie dans le monde moderne. Vous aurez peut-être remarqué que l'expression « ordre mondial fondé sur des règles » apparaît de plus en plus fréquemment dans les discours de nos collègues. En ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN se sont réunis et ont établi une règle selon laquelle la Russie violait le Traité. C'est la règle. C'est tout. S'ils le pensent, alors il y a violation du Traité. Ce qu'il en est en réalité n'intéresse personne. Personne n'essaie même plus de comprendre. Je n'entrerai pas dans les détails, j'espère que nous reviendrons à une analyse plus détaillée et plus substantielle de la situation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans le cadre des discussions thématiques.

Permettez-moi de conclure en parlant de l'initiative russe en faveur d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique et de la Convention sur les armes chimiques. Je vous ai donné un exemple de la façon dont certains de nos collègues, y compris certains ici présents, ou leurs États, modifient l'ordre international fondé sur des règles, ou plutôt ils modifient les règles et, partant, l'ordre. Pour ce qui est de l'OIAC, lorsque ses conclusions sont du goût de ces mêmes collègues, ils les acceptent, et lorsque ce n'est pas le cas, il leur suffit de les ignorer. Quand cela les arrange, ils se souviennent de l'autorité de l'OIAC et l'oublient dans le cas contraire. Prenons l'incident de Salisbury, par exemple. Dès le début, nous avons proposé d'utiliser les mécanismes de l'OIAC pour mener une enquête conjointe. Que nous a-t-on répondu ? Non. Mais lorsqu'il a fallu envoyer des missiles sur la Syrie, l'OIAC n'était plus nécessaire, les vidéos sur les réseaux sociaux suffisaient.

Plus généralement, nous assistons à de profonds changements dans le monde. Certains de nos collègues ne semblent pas avoir tiré de conclusions du passé récent, ils préfèrent oublier, et les autres ne leur rappellent pas qu'au début des années 2000, une autorité gouvernementale légitime a été balayée dans un pays du Moyen-Orient sous prétexte qu'il était doté d'armes de destruction massive. Je voudrais rappeler cela à mes collègues et leur demander de le garder à l'esprit au moment d'appuyer à nouveau les dernières allégations à l'encontre de qui que ce soit, si celles-ci ne sont pas étayées par des preuves irréfutables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? La représentante de l'Australie a la parole.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, notre délégation souhaite s'exprimer brièvement au sujet de l'espace et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. En octobre de l'année dernière, l'Australie, qui s'était jusque-là abstenue lors du vote de l'Assemblée générale sur la résolution relative au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, a décidé de voter contre cette proposition.

Nous l'avons fait parce que nous pensons que la nature de nombreux objets spatiaux offre de nombreuses possibilités de les utiliser comme armes : un objet spatial orbital conçu pour réparer d'autres objets peut également être utilisé pour endommager d'autres objets spatiaux. Cela nous ramène à notre point principal – qui est notre grande préoccupation – concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Comment définir ce qui constitue une arme ? Ce sont ces problèmes de vérification et de capacité à double usage qui rendent si difficile une maîtrise crédible des armements dans l'espace. Les satellites civils peuvent dissimuler des intentions malveillantes. L'Australie se demande pourquoi ces initiatives ne concernent que les armes déployées dans l'espace, alors que de nombreux pays ont mis au point et démontré l'efficacité d'armes terrestres pouvant détruire ou interférer avec des objets spatiaux. Pour ces raisons, une approche selon laquelle nous nous abstiendrions de déployer des armes dans l'espace n'apporte guère d'améliorations et pourrait avoir des conséquences contre-productives en permettant le développement incontrôlé de systèmes terrestres et à double usage ciblant les systèmes spatiaux.

L'Australie estime que ce qui apportera une certaine assurance dans ce domaine, c'est de réglementer et normaliser le comportement approprié. Une étape essentielle vers cet objectif consiste à consolider au plus tôt les processus qui renforceront la confiance et la transparence, c'est pourquoi l'Australie appuie les efforts visant à renforcer les mesures dans ces domaines, qui permettent d'améliorer rapidement la sécurité de l'espace.

Le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a fait l'objet d'un consensus et constitue un point de départ pour la sûreté, la sécurité et la pérennité spatiales qui peut déjà être utilisé sur une base volontaire. C'est à ces mesures que nous devrions consacrer notre attention et notre énergie au lieu de chercher à interdire de nouvelles technologies, dont l'évolution est constante et dont les contours sont flous.

En ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, comme l'a déclaré le Ministre australien des affaires étrangères dans cette enceinte il y a quelques semaines à peine, l'Australie est déçue que la Russie n'ait pas encore réglé ses problèmes de non-respect du Traité, mettant ainsi en péril sa viabilité à long terme. Nous exhortons la Russie à se conformer de nouveau à ses obligations dans le délai imparti. Il n'est dans l'intérêt de personne de revenir à une course aux armements telle que celle qui a eu lieu pendant la guerre froide.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Australie de ses observations, et je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

**M. Mushayavanhu** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je fais une déclaration ici sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, de votre

accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour cette première partie de la session de 2019.

Ma délégation se tient prête à vous apporter tout l'appui et la coopération nécessaires à l'accomplissement de votre mandat. Nous souhaitons également saluer la présence devant la Conférence du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et, comme les autres représentants de haut niveau qui ont pris la parole devant la Conférence au cours de cette séance, nous tenons à remercier M. Lavrov de sa contribution et du discours qu'il a prononcé. Nous saluons cet important appel à préserver la Conférence et à nous abstenir de trop la politiser.

Le Zimbabwe est attaché à ses obligations internationales en matière de désarmement et de non-prolifération. En ce sens, mon pays a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et déposé l'instrument de ratification le 13 février 2019.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe de ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Comme beaucoup de nos collègues et leurs délégations, je voudrais moi aussi saisir cette occasion pour exprimer l'espoir sincère que, comme vos prédécesseurs, vous puissiez, en tant que Président, avec impartialité et dans le strict respect du Règlement intérieur de la Conférence, apporter votre concours à ses membres dans la poursuite de leurs travaux sur un arrangement permettant de commencer les travaux de fond le plus rapidement possible.

Je prends la parole principalement pour parler du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté conjointement par la Chine et la Fédération de Russie et mentionné par certaines délégations aujourd'hui. Aujourd'hui, dans sa déclaration, le Ministre russe des affaires étrangères a de nouveau exprimé l'espoir que la Conférence entame rapidement des négociations de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans mon intervention de ce jour, je n'ai pas l'intention de revenir sur les observations spécifiques de mon pays concernant ce projet de traité. Il me semble que nous sommes tous parvenus à la conclusion que cette question doit être examinée spécifiquement par l'organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui doit être créé au plus tôt par la Conférence.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous attendons avec intérêt de travailler sur cette question avec d'autres délégations dans un avenir proche et de tenir des échanges sérieux sur les questions pertinentes, notamment le projet de traité. Je voudrais donc saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus le vif espoir que les États membres de la Conférence, avec l'aide du Président, reprendront rapidement des travaux de fond s'appuyant sur le projet de décision présenté sous la présidence du Royaume-Uni, et prendront les dispositions nécessaires pour créer cet organe subsidiaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Le représentant de Cuba a la parole.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, très brièvement, je voudrais remercier le Ministre russe des affaires étrangères d'avoir participé à cette séance de la Conférence du désarmement pour nous faire part en personne de ses vues sur la situation internationale complexe à laquelle nous sommes confrontés.

Cette attitude constructive ainsi que le respect des principes du multilatéralisme sont essentiels à la Conférence, et nous espérons qu'ils serviront d'exemple et nous inciteront tous ici présents à travailler de manière constructive au cours de cette session.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba de son intervention. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Si tel n'est pas

le cas, je vais prendre la parole à titre national pour répondre à certaines des observations qui ont été formulées ce matin.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur la déclaration du Ministre russe des affaires étrangères. Il est regrettable que le Ministre ait fait tout ce chemin pour ressasser le même discours que celui qui a été utilisé pour tenter de dissimuler la violation par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je m'attendais à une défense bien plus solide. De toute évidence, il a eu du mal à en trouver une. Il a porté plusieurs accusations au fil de son allocution, notamment une concernant l'obligation de rendre des comptes ; en substance, il parlait de la responsabilité qui incombe aux États-Unis en vertu du nouveau traité START. Les États-Unis ont de très sérieuses inquiétudes au sujet de ce que fait la Russie – notamment au sujet du développement de certains des nouveaux types de systèmes évoqués dans le discours du Président Poutine du 1<sup>er</sup> mars 2018 – et nous avons donc essayé, par l'intermédiaire de la Commission consultative bilatérale, de résoudre certains de ces problèmes de mise en œuvre. Nous attendons toujours que nos collègues russes nous expliquent comment ils vont intégrer ces nouveaux systèmes dans le nouveau traité START du point de vue de la responsabilité. Nous aurons ces discussions au cours des prochaines semaines.

Il est intéressant de noter que M. Lavrov a commenté l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et qu'il a évoqué le refus de certains pays de discuter de certaines questions. Si je me souviens bien, la Russie, à laquelle se sont associés plusieurs autres États, ne voyait pas l'intérêt de tenir une discussion à la Conférence et était opposée à l'idée d'entamer un échange même sommaire sur les questions des méthodes de travail et de l'élargissement. Je ne sais pas trop où le Ministre russe voulait en venir, mais peut-être pourra-t-on nous apporter un éclairage là-dessus.

Quelques mots sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire : la Russie a connu deux lourdes défaites à l'automne à New York, lorsqu'elle a d'abord essayé de proposer, à une heure très tardive, un projet de texte qui a été rejeté non seulement sur le plan administratif après examen par les membres et par la Première Commission, mais aussi à l'Assemblée générale. Les observations que je m'apprete à formuler font référence à quelque chose qui a été mentionné par le représentant russe il y a tout juste quelques instants. Si vous vous demandez pourquoi en ce qui concerne le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, entre autres sujets, personne ne semble vous écouter, c'est parce qu'à part certains de vos partenaires mal intentionnés, personne ne vous croit. Vous feriez bien d'y réfléchir. Ces défaites à New York, je le sais, ont été dévastatrices pour la délégation russe, mais il faut bien en comprendre les raisons.

Juste un mot sur l'espace, car il me semble que c'est important. Comme nous le savons, la Russie et la Chine insistent pour faire avancer le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous avons très bien expliqué pourquoi nous y sommes opposés, nul besoin d'entrer dans les détails. Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas au courant, la Defense Intelligence Agency a préparé un document sur certains des défis de l'espace, que je vous encourage à lire. Il aborde certains des défis posés dans l'espace par la Russie, la Chine, et d'autres entités. Je suis sûr que vous en trouverez la lecture très intéressante et qu'il vous donnera beaucoup d'informations complémentaires sur certaines des activités menées dans l'espace par les différents pays.

Passons à présent à la Syrie. En quelques mots, comme je l'ai déjà dit, un pays qui a utilisé à maintes reprises des armes chimiques contre son propre peuple n'a guère de légitimité. Le représentant syrien a parlé de sa présidence : elle n'a pas seulement été un échec, elle a été une tragédie pour cette instance. La Syrie est une anomalie, et ses paroles n'ont aucune légitimité. Pour ce qui est du représentant de la Syrie qui donne des conseils aux États-Unis, qu'il les garde. Vous pouvez dire que nous radotons lorsque nous accusons votre régime d'avoir employé des armes chimiques, mais laissez-moi réitérer la chose suivante : nous soulèverons cette question devant cette instance comme dans d'autres enceintes, et le moment viendra où la Syrie devra répondre des crimes qu'elle a commis contre son propre peuple. Il est d'ailleurs très intéressant qu'elle ait évoqué les violations par les États-Unis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je me souviens pourtant qu'il y a dix ans, la Syrie construisait un réacteur au plutonium à Deir ez-Zor, et je

m'interroge, était-ce considéré par le régime de Damas comme une violation du Traité ? Car pourtant, c'en était bien une.

Passons à présent au Venezuela. Il me semble que la Secrétaire d'État adjointe s'est exprimée très clairement hier, et je voudrais simplement répéter ce que nous avons déjà dit dans cette assemblée : l'ancien régime de Maduro est illégitime et mon gouvernement ne le reconnaît pas. Je n'ai rien à ajouter là-dessus.

Je vais m'en tenir à cela. De toute évidence, nous aurons de nombreuses autres occasions de discuter de certaines de ces questions à la Conférence. Je vais maintenant reprendre mon rôle de Président. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Le représentant de la République arabe syrienne a la parole.

**M. Al Ashkar** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En ce qui concerne la présidence syrienne de la Conférence, je voudrais tout d'abord rappeler que c'est la seule présidence de la session de l'année dernière qui a pris des mesures sérieuses, professionnelles et responsables en vue d'élaborer un programme de travail pour la Conférence. Nous savons bien pourquoi le programme n'a pas été adopté. La Syrie est attachée, dans l'esprit et dans la lettre, au Règlement intérieur et a pris des mesures fermes à cet égard. Nous rejetons donc les critiques formulées à l'encontre de notre présidence.

Par rapport à la présidence syrienne, nous notons que la présidence des États-Unis a commencé cette année par une déclaration d'un haut fonctionnaire qui a lancé des accusations au hasard, au mépris de la nécessité de maintenir un climat professionnel, positif et constructif, propice à un dialogue transparent et constructif entre les États et facilitant les progrès sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. Les accusations portées contre les États visaient à les diaboliser, laissant entendre que les États-Unis étaient un ange innocent, alors que les États qu'ils critiquaient étaient des démons.

Ces allégations d'emploi d'armes chimiques sont totalement fallacieuses. Nous avons réfuté ces mensonges dans de nombreuses communications et dans des déclarations consignées dans les procès-verbaux de la Conférence du désarmement, de l'OIAC et du Conseil de sécurité. Je ne ferai pas perdre de temps à mes collègues en répétant ces observations, qui peuvent être consultées dans les documents susmentionnés. Je tiens toutefois à souligner que ces allégations sont un moyen de prolonger la vie de terroristes en Syrie afin qu'ils puissent être exploités politiquement par les États-Unis et par certains autres pays. Comme je l'ai dit, aucune preuve ne les corrobore, pour la simple raison que l'armée syrienne a l'avantage et a réussi à libérer la majeure partie du territoire syrien.

L'utilisation de ces armes n'a pas été nécessaire, même dans les situations les plus difficiles. En tout état de cause, l'armée ne les a pas en sa possession, comme l'ont confirmé la Mission d'établissement des faits et la Mission conjointe sur l'élimination des armes chimiques dans son rapport au Conseil de sécurité en 2014. Nous appelons les États-Unis, qui nous vendent depuis longtemps des informations forgées de toutes pièces, se servant des armes de destruction massive comme prétexte pour lancer des attaques militaires en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, à mettre fin à leur campagne de désinformation visant à donner une image faussée du Gouvernement syrien et à cesser leurs viles pratiques de chantage politique.

En février 2003, nous avons entendu le Secrétaire d'État des États-Unis présenter au Conseil de sécurité des allégations fabriquées de toutes pièces concernant l'existence de preuves, de faits et de conclusions fondés sur ce qui a été qualifié de renseignement fiable pour justifier l'attaque de son pays contre un État de notre région, sous prétexte qu'il aurait possédé des armes de destruction massive. On peut se demander si ces événements ont disparu des mémoires, comme s'il s'agissait de quelque chose d'éphémère que l'on peut ignorer, malgré tous les drames causés par le massacre et le déplacement de millions de personnes et la déstabilisation de la région, dont la population en paie encore le prix aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, vous êtes témoins du dialogue russo-américain pour une simple raison : la Conférence du désarmement reste l'une des rares enceintes où nous et nos collègues américains avons ce dialogue difficile, même si nous devons utiliser un micro. C'est pour cette raison que la Conférence, en tant que plateforme, y compris pour le dialogue russo-américain, est indispensable.

Pour ce qui est du document des services de renseignement, encore une fois, revenons au début des années 2000, une période charnière. À l'époque, les services de renseignement d'un pays étaient arrivés à la conclusion qu'un autre pays possédait des armes de destruction massive. Par la suite, les forces armées du pays qui avait des soupçons ont pénétré sur le territoire de l'autre État et ont commencé à chercher ces armes de destruction massive. Comme vous le savez tous, ils n'en ont trouvé aucune, mais ils ont détruit le pays, qui ne s'en est pas encore remis. Au lieu de cela, nous avons obtenu l'État islamique en Iraq et du Levant, que le monde entier essaie maintenant de vaincre.

Pour ce qui est de l'espace, je recommande à nouveau à ceux qui demandent qu'une attention sérieuse soit accordée à la question des armes antisatellites de se pencher sur l'histoire. En son temps, l'Union soviétique avait invité les États-Unis à rédiger un traité sur ce sujet. Devinez quelle a été leur réponse. Une réponse négative, évidemment. Maintenant, j'entends dire que la Russie possède des armes antisatellites. La Russie ne possède pas d'armes antisatellites, les États-Unis non plus, ni la Chine ni aucun autre pays. En tout état de cause, je n'ai pas entendu une seule allégation selon laquelle un quelconque pays posséderait des armes antisatellites, et ce que croient les pays au sujet de ce que d'autres États possèdent ou non est souvent erroné ; je viens de vous en donner un exemple.

En ce qui concerne le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, je voudrais appeler votre attention sur une autre déclaration qui a été largement diffusée, notamment à la Conférence du désarmement. Pour ce qui est de la Conférence du désarmement, cela semble un peu étrange, car nous avons toujours cru que la Conférence réunissait des experts en différents types d'armes, y compris en missiles nucléaires. Bien entendu, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire doit être pris dans son contexte historique. Le Traité a été conclu en 1987, et les négociations sur l'espace se sont déroulées en parallèle. Nous savons tous comment elles ont terminé. Même chose pour le Traité. Ainsi, les avis des experts sur la place et le rôle du Traité peuvent parfois différer. La seule chose qui ne différera pas, ce sont les spécifications tactiques et techniques des missiles interdits par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire : ceux dont la portée est comprise entre 500 et 5 500 kilomètres. Maintenant, dites-moi : les missiles d'une portée de même 5 500 kilomètres menacent-ils les États-Unis, à l'exception, bien sûr, des troupes américaines déployées en Europe ? Non. Ces missiles ne menacent pas le territoire national des États-Unis, à plus forte raison s'ils sont déployés dans la partie européenne de la Russie. De tels missiles ne pourraient même pas menacer l'Alaska ; leur portée ne le permet pas. Donc, chers collègues, soyons précis dans nos estimations. C'est de l'arithmétique élémentaire, nul besoin d'être un expert.

Encore une chose : lors de la présentation et de la séance d'information sur le missile 9M729, le personnel militaire russe a précisé que sa portée maximale, confirmée par des essais en vol, était de 480 kilomètres. Comparez cela à présent à ce qu'affirment nos collègues américains, notamment M<sup>me</sup> Poblete hier : entre 500 et 5 500 kilomètres. Il peut y avoir une différence de l'ordre de quelques dizaines de kilomètres, mais pas de quelques milliers ; cela défierait les lois de la physique. Réfléchissez donc un instant avant de parler de menace pour les intérêts des États-Unis en matière de sécurité nationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses observations. Je donne maintenant la parole au monsieur qui se trouve tout à ma gauche.

**M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les diplomates, il est de notoriété publique que le Président de la Conférence du désarmement insiste régulièrement pour adopter une attitude antidiplomatique répréhensible, et qu'il a tendance à enfreindre ouvertement et sans vergogne le Règlement intérieur de cette instance.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, que votre Gouvernement et ceux qui vous soutiennent dans la négation de la légitimité démocratique du Gouvernement de Nicolás Maduro sont une minorité dans le concert des nations.

Chers collègues, le Venezuela assumera la présidence de la Conférence, et le Président actuel ne pourra l'en empêcher qu'en recourant à la violence, même s'il me semble qu'il est très peu probable qu'il en vienne à de telles extrémités. Mon gouvernement, celui de Nicolás Maduro Moros, est reconnu par la plupart des pays du monde et par toutes les autorités des Nations Unies, y compris par le Secrétaire général, António Guterres.

Monsieur le Président, cessez de vous ridiculiser et retrouvez votre bon sens et votre équanimité. Accomplissez votre devoir – et je pense que la plupart des pays représentés ici se joindront à moi dans cet appel – de manière responsable et transparente, et gagnez le respect de tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Ceci conclut donc nos travaux pour ce matin. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu mardi 26 mars 2019 à 15 heures. Le Sous-Secrétaire d'État pour la Sécurité internationale et la non-prolifération, Christopher Ford, y participera. La séance est levée.

*La séance est levée à 12 h 40.*